

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 65/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

M. CARNUS est représenté par Mme MARIN-CHARPENTIER

M. TINEL est représenté par Mme RÉMÉS Y

Mme BOULZE est représentée par M. GOUASMI

ABSENTS : M. CHAZALLET – M. RICOME – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CCPL DE MOYENS MATERIELS DANS LE CADRE DE DISPOSITIF DE TEST POUR LE TRI HORS FOYER

Rapporteur: Monsieur Fabrice Fenoy

Monsieur le Maire rappelle l’obligation de mise en œuvre d’un dispositif de tri hors foyer à l’échelle du territoire, à compter du 1er janvier 2025.

La commune de Lunel-Viel est commune pilote de l’expérimentation qui débutera prochainement : installation de 10 poubelles quadriflux à différents emplacements de la commune (dispositifs de pré-collecte permettant le tri de 4 flux de déchets : OM, emballages/papiers, verre et biodéchets). Le ramassage s’effectuera avec un véhicule électrique adapté.

Aussi, dans ce cadre, et à titre expérimental, la Communauté de Communes s’engage à mettre à disposition de la commune de Lunel-Viel, du matériel et les moyens humains nécessaires au pilotage et aux animations de sensibilisation des usagers.

La convention est conclue pour une période allant de la date de sa signature jusqu’au 28 décembre 2030. Elle ne pourra pas être renouvelée de manière tacite.

Cette convention prévoit les engagements respectifs de la commune et de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (modalités de mise à disposition, responsabilités, assurances, restitution) ainsi que les modalités financières de cette mise à disposition.

L’achat du matériel et la mobilisation des services représentent, pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel, un coût net estimé de 28 200,53 € soit 54 291,83 € HT de dépenses auxquelles il est déduit le montant des subventions, soit 26 091,30 € des partenaires sur l’opération à savoir l’ADEME et la Région Occitanie.

La commune s’engage à régler à la Communauté de Communes du Pays de Lunel sur présentation d’un titre de recette :

- Un montant estimé de 4 059,92 € pendant 6 annuités, pour les dépenses liées aux frais d’acquisition de poubelles multiflux, du chariot de pré-collecte et du véhicule de collecte,

- En 1 seule fois pour les autres dépenses, soit un montant estimé de 3 841,03 € en 2023.

Le coût net final de l'opération sera remboursé par la commune après en avoir établi le montant réel qui sera acté par un mémoire signé des 2 parties.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver la mise à disposition des moyens matériels pour la mise en œuvre d'un dispositif de tri hors foyer au profit de la Commune de Lunel-Viel ainsi que la convention,
- De l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

